

# Message de M. Jacques Chirac, Président de la République, lu par M. Renaud Muselier, secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, à Paris le 3 décembre 2003, sur l'amélioration de la coordination entre les acteurs de l'aide humanitaire d'urgence.

Messieurs les Ministres,

Mesdames, Messieurs,

Pour la France, l'action humanitaire répond à une préoccupation fondamentale : faire vivre ses idéaux et ses principes à l'échelle mondiale. Je souhaite féliciter Renaud Muselier, qui a pris l'initiative de votre convention, vous remercier pour votre présence et votre engagement et vous dire le prix que j'attache à vos travaux.

La France a choisi pour devise "Liberté, Egalité, Fraternité" parce qu'elle croit à l'unité du genre humain. Cette conviction inspire sa politique étrangère et l'incite à rechercher, par delà la défense légitime des intérêts nationaux, l'universel et le bien commun de tous les Hommes.

Au nom de cette unité, nous voulons faire prévaloir le droit dans les relations entre Etats et construire une société internationale fondée sur des principes de paix, de justice et de démocratie. La souveraineté nationale, à laquelle nous sommes attachés, doit aller de pair avec le respect de normes de bon comportement, seules à même de prévenir la guerre. Cette idée pouvait paraître utopique hier encore. L'évolution du monde lui donne une force nouvelle, celle de la nécessité.

Au nom de cette unité, la France défend une éthique de solidarité internationale. Les pays riches sont co-responsables de l'avenir des peuples pauvres et de leur développement. Voilà pourquoi je me bats dans les enceintes internationales pour que prévalent des règles plus équitables et pour que s'accroisse l'effort de redistribution au profit du développement. La mondialisation nous apporte d'immenses richesses mais elle creuse les inégalités. Des correctifs s'imposent. Ils seront source de prospérité pour tous, de stabilité, et d'apaisement des rapports entre le Nord et le Sud. Cet idéal de fraternité universelle, les Français le ressentent profondément. J'en veux pour preuve l'appui qu'ils apportent depuis des années aux associations humanitaires. La France s'honore de l'action de ces organisations non gouvernementales (ONG) qui, n'hésitant pas à secouer les conformismes et à prendre des risques, ont permis de soulager tant de souffrances, d'alerter l'opinion publique sur des situations alarmantes, de faire progresser partout ce droit absolument primordial que constitue le droit à la sûreté.

Je rends hommage aux grandes figures de l'action humanitaire française, récompensées déjà par l'attribution du prix Nobel de la Paix et dont l'exemple inspire le monde. Je rends hommage au courage, à la détermination dont les militants font preuve sur le terrain, aux côtés des agents des institutions internationales ou bilatérales.

La France s'emploie à améliorer l'efficacité de son dispositif, à organiser la concertation entre acteurs publics et privés, en respectant les spécificités de chacun. Nous avons tiré les leçons des crises récentes, dans les Balkans, en Afghanistan, et appris à construire un partenariat.

Sensibles à cette dimension du rayonnement international de notre pays, nous avons voulu, avec le Premier ministre, franchir une nouvelle étape. Le ministre des Affaires étrangères et Renaud Muselier ont concrétisé cette volonté par la réforme du ministère des Affaires étrangères dans ce

domaine et en suscitant la création du Comité interministériel de l'action humanitaire d'urgence. Les instruments étant en place, le moment était venu de réfléchir ensemble à leur meilleur usage. Je félicite à cet égard le Dr Robert Sebbag et M. Philippe Vittel, député du Var, pour les idées novatrices qu'ils ont présentées. Au moment où commencent vos travaux, je souhaite vous proposer trois réflexions.

Tout d'abord, il nous faut organiser la convergence de nos actions. L'Etat n'est pas seul, les ONG ne sont pas seules. Ils doivent s'appuyer sur la volonté d'engagement humanitaire qu'expriment tant de nos concitoyens. Il me paraît à cet égard important de mieux coordonner l'action des collectivités territoriales et d'aider les entreprises qui le souhaitent à trouver leurs repères dans ce champ nouveau ouvert au mécénat.

D'autre part, nous devons maintenant agir à l'échelle européenne. Ces dernières années, l'Europe a construit un dispositif d'intervention humanitaire doté de moyens considérables. Il nous faut assurer une présence française plus forte dans les enceintes où se préparent les décisions. Il nous faut aider nos associations à en devenir des opérateurs privilégiés.

Il me semble enfin que nous devons travailler, au niveau mondial, au renforcement de l'action de l'ONU et de ses agences. Le dispositif actuel s'est amélioré, sous l'impulsion de Kofi Annan et de Ruud Lubbers. Mais il manque encore de cohérence, de visibilité et de capacité d'intervention d'urgence. Qu'il s'agisse de la réaction aux crises humanitaires ou de l'envoi de secours lors de catastrophes naturelles, nous avons besoin de plus d'efficacité, de plus de coordination, de plus de vigilance aussi. Et la France doit réfléchir à un accroissement de ses contributions dans ce domaine, dans le cadre de l'augmentation de son aide publique au développement.

Mesdames, Messieurs,

La vocation de l'action humanitaire vous anime. Grâce à vous, des situations de grande détresse sont mises en lumière, des enfants, des femmes et des hommes touchés par l'adversité reçoivent une aide et un témoignage de solidarité d'autant plus appréciables qu'ils franchissent les obstacles des frontières et des différences de langue, de culture et de nationalité. Cet élan, cette générosité, il faut les organiser au mieux, pour qu'ils se concrétisent par des actions toujours plus efficaces au service des plus vulnérables et des plus démunis. Je suis convaincu que votre convention y contribuera.

Je vous remercie.